

### QUESTION ORALE N° 3

Auteur : Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo.

#### Objet : Bilan de la mesure de prise en charge depuis sa mise en place.

Lors de la session de septembre de l'Assemblée des Français de l'Etranger, les services de l'AEFE en charge des bourses scolaires avaient présenté en Commission de l'Enseignement, des Affaires Culturelles et de l'Audiovisuel un bilan incomplet de la mise en place de la mesure de prise en charge pour les classes de terminales et de premières du fait de l'attente des chiffres non encore établis pour l'hémisphère Nord et des données non encore collectées en ce qui concerne le nombre d'élèves supplémentaires scolarisés dans le réseau.

Est-il possible désormais de connaître le coût total de la mesure de prise en charge pour les classes de premières et de terminales pour les deux hémisphères confondus et de comparer ce chiffre avec le budget alloué à ce dispositif ? Est-il possible de connaître le nombre d'élèves supplémentaires scolarisés dans le réseau cette année et la proportion d'élèves étrangers dans ce nombre et de comparer cette proportion à celle de l'année précédente. Enregistre-t-on une baisse significative de cette proportion d'une année à l'autre au point qu'on puisse parler d'un mouvement significatif d'éviction du réseau des élèves étrangers ?

#### AEFE

#### ORIGINE DE LA REPONSE :

En matière de prise en charge stricto sensu (c'est-à-dire hors élèves boursiers scolarisés dans les classes ouvrant droit à prise en charge), la situation se présente comme suit au 12 décembre 2008 :

L'Agence a instruit 3806 demandes au titre de l'année scolaire 2008/2009 des pays du rythme nord (élèves de première et de terminale) et 283 demandes au titre de l'année scolaire 2009 des pays du rythme sud (élèves de seconde de première et de terminale).

Elle a accordé :

3086 prises en charge au titre de l'année scolaire 2008/2009 pour un montant de 12,11 M€

266 prises en charge au titre de l'année scolaire 2009 pour un montant de 1,14 M€.

S'ajoute à ces montants les compléments de prise en charge accordés à des élèves bénéficiant d'une quotité partielle de bourse soit : 0,59 M€.

Au total, le montant net des prises en charges accordées au titre des deux campagnes en cours s'élève à : 13,84 M€. Si l'on y ajoute le montant des bourses accordées aux élèves boursiers scolarisés dans les classes ouvrant droit à prise en charge, le montant total s'établit à 18,60 M€ pour 5204 élèves.

Il convient de noter que ces chiffres restent provisoires, la clôture de la campagne 2008/2009 des pays du rythme nord étant fixée au 28 février 2009.

A la rentrée 2008, les 243 établissements du réseau de l'AEFE scolarisent 174 253 élèves, soit 6 906 élèves de plus qu'à la rentrée précédente. Parmi ces élèves supplémentaires, 3 999 (58%) sont français et 2 907 (42%) sont des élèves étrangers.

A la rentrée 2007, le réseau avait accueilli 4 207 élèves de plus qu'à la rentrée précédente. Parmi ces élèves supplémentaires, 3 177 (75%) étaient français et 1 030 (25%) étaient des élèves étrangers.

L'augmentation des effectifs d'élèves au sein du réseau de l'Agence s'effectue majoritairement au bénéfice des enfants français. Toutefois, ce déséquilibre est moins marqué à la rentrée 2008 qu'à la rentrée précédente. A la rentrée 2008, les élèves français représentent 47,3% des effectifs et les élèves étrangers 52,7%. Cette proportion était de 46,8% pour les élèves français et 53,2% pour les élèves étrangers en 2007.

Il ne s'agit pas réellement d'un mouvement d'éviction des élèves étrangers puisque leur nombre continue de croître bien que leur proportion par rapport au nombre d'élèves français diminue. Cette diminution résulte de la saturation des capacités d'accueil de nombreux établissements et de la priorité d'inscription accordée aux enfants français. Toutefois, l'Agence est attentive à ce que les établissements du réseau continuent d'accueillir des élèves nationaux et étrangers tiers afin de remplir leur mission de rayonnement culturel et linguistique. Pour ce faire, elle mène une politique immobilière ambitieuse susceptible d'accroître les capacités d'accueil des établissements.